

RCS : DRAGUIGNAN

Code greffe : 8302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00570

Numéro SIREN : 820 960 177

Nom ou dénomination : A.I.D.E.S. 83

Ce dépôt a été enregistré le 12/03/2021 sous le numéro de dépôt 1024



Greffe du tribunal de commerce de Draguignan
CS 60223 - Palais de Justice 83006 DRAGUIGNAN CEDEX
Téléphone : 0494508327
www.greffe-tc-draguignan.fr - www.infogreffe.fr

SG/2016 B 00570
A.I.D.E.S. 83
quartier peybert
376 CHEMIN DU CROS
83720 TRANS-EN-PROVENCE

Nos références : SG/2016 B 00570

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT
(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société par actions simplifiée

Dénomination sociale : A.I.D.E.S. 83

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

quartier peybert
376 CHEMIN DU CROS
83720 TRANS-EN-PROVENCE

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 820960177 R.C.S Draguignan

Le greffier soussigné constate le 12/03/2021 le dépôt, arrivé au greffe le 11/03/2021, enregistré sous le numéro 2021/1024, des actes et pièces suivants :

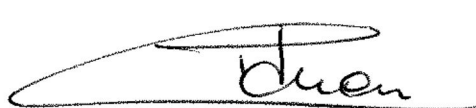
- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 30/06/2019

Récépissé délivré le 12/03/2021
Maître Cécile LESTOURNELLE-HALLEZ
Maître Odile GIULIANO



Désignation de l'entreprise		SAS A.L.D.E.S. 83		376 Chemin du Cros		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		83720 TRANS EN PROVENCE					
SIRET		8 2 0 9 6 0 1 7 7 0 0 0 1 3					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				30062019		30062018	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	012				
		014	016				
	Immobilisations corporelles*	028	13 572	030	1 447	12 125	
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044	13 572	048	1 447	12 125	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	423	052	423	
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	329	070	329	789	
		072	2 457	074	2 457	20	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	2 764	086	2 764	1 541	
	Charges constatées d'avance *	092	460	094	460		
	Total II	096	6 433	098	6 433	2 350	
	Total général (I + II)	110	20 006	112	1 447	18 558	2 350
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	2 000	2 000			
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134	(67)	(911)			
	Résultat de l'exercice	136	1 897	844			
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142	3 830	1 933			
	Provisions pour risques et charges	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		38			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	2 665	120			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172	11 647	260			
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176	14 728	418				
Total général (I + II + III)				180	18 558	2 350	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	13 572		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

 certifié conforme

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS A.L.D.E.S. 83		Exercice N clos le 30062019		Exercice N-1 clos le 30062018		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210					
	Production vendue	{ biens services *	{ dont export et livraisons intracommunautaires }	215	214				
				217	218	27 657	6 048		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222				
	Production immobilisée *			224					
Subventions d'exploitation reçues			226						
Autres produits			230		109		3		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	27 766		6 051		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234					
	Variation de stock (marchandises) *			236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	4 512		164		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240	(423)				
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	19 110		4 742	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	521	244	521		171		
	Rémunérations du personnel *			250					
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252					
	Dotations aux amortissements *			254	1 447				
	Dotations aux provisions			256					
	Autres charges {	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }			262	9		131	
	Total des charges d'exploitation (II)				264	25 176		5 207	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	2 590		844		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III) 280					
	Produits exceptionnels			(IV) 290					
	Charges financières			(V) 294					
	Charges exceptionnelles	{ Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }			(VI) 300	315			
	Impôts sur les bénéfices *			(VII) 306	378				
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	1 897		844	
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	1 897	314			
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles*			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	378				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330	315			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249			251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997				
DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Zone de revitalisation rurales (44. quinquies)	138	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdécies)	992	
	ZFA NG (44. quatuordecies)	345		Investissements outre-mer	344		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdécies)	993	
	Zone franche urbaine (44. octies et 44. octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44. trigécies)	127				
	dont divers*	Créance due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (art. 39 décies)	655		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641
		Déduction exceptionnelle (art. 39 décies A)	643		Déduction exceptionnelle (art. 39 décies B)	645		Déduction exceptionnelle (art. 39 décies C)	647
		Déduction exceptionnelle (art. 39 décies D)	648		Déduction exceptionnelle (art. 39 décies G)	649		Déductions exceptionnelles (art. 39 décies F)	990
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	352	2 590	354	
					Déficit col. 2				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356					
	Déficits antérieurs reportables : * 67 dont imputés sur le résultat :					360	67		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1	370	2 523	372		
				Déficit col. 2					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SAS A.L.D.E.S. 83**Néant ☐

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	742	444		446	742				
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462	11 635	464		466	11 635				
	Autres immobilisations corporelles	470		472	1 195	474		476	1 195				
	Immobilisations financières	480		482		484		486					
TOTAL		490		492	13 572	494		496	13 572				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506					
	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	104	534		536	104				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552	1 099	554		556	1 099				
	Autres immobilisations corporelles	560		562	244	564		566	244				
TOTAL		570		572	1 447	574		576	1 447				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SAS A.I.D.E.S. 83**Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations		Reprises				
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710		715		2		
Constructions	720		725		3		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4		
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5		
Matériel de transport	750		755		6		
Autres immobilisations corporelles	760		765		7		
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		
				780			

II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		67		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982		Nbr d'opérations sur l'exercice		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	
		bis		982		bis	
Déficits imputés		983		67			
Déficits reportables		984					
Déficits de l'exercice		860					
Total des déficits restant à reporter		870					

IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374 4 130
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378 3 537
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **18 558 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **27 766 euros** et un total **charges** de **25 869 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **1 897 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/07/2018** et finit le **30/06/2019**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

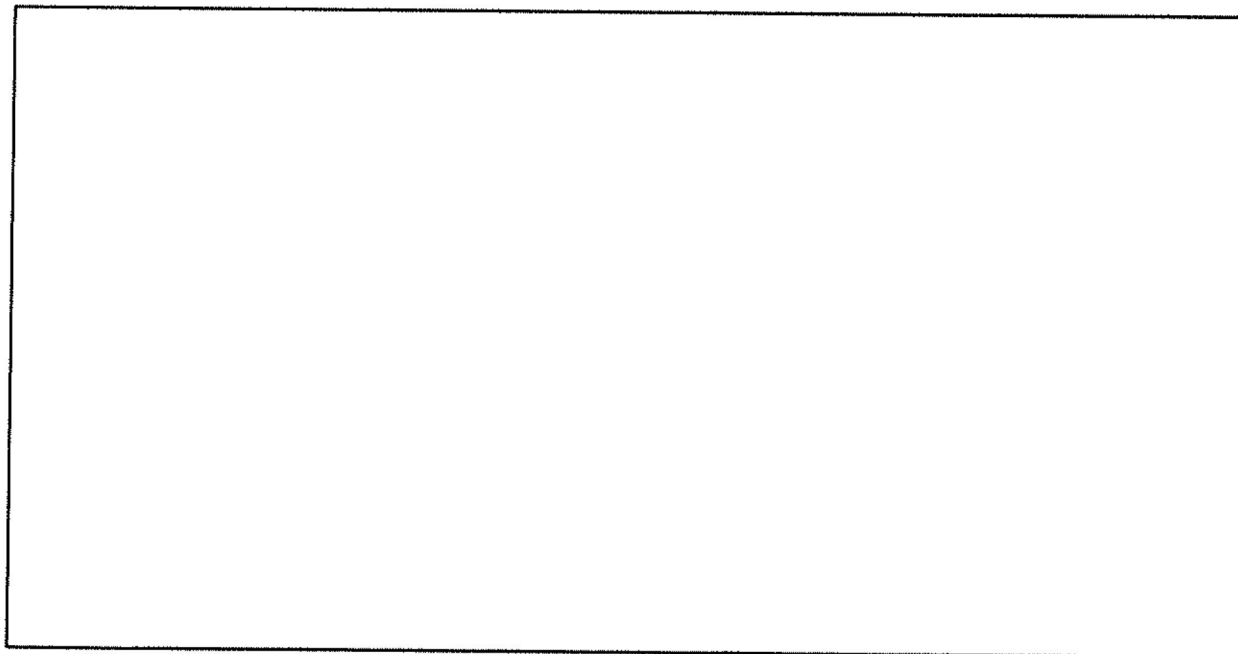
Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en euros	30/06/2019	30/06/2018	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	862	120	742	618,07
Dettes fiscales et sociales				
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	862	120	742	618,07



Charges constatées d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	30/06/2019	30/06/2018	Variations %
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	460		460
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL	460		460

--

Capital social

Etat exprimé en euros		30/06/2019	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		2 000,00	1,0000	2 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		2 000,00	1,0000	2 000,00

"A.I.D.E.S. 83"

Société par Actions Simplifiée
au capital de 2.000,00 euros
Siège social : Quartier Peybert
376 Chemin du Cros
83720 - TRANS EN PROVENCE
SIRET : 820 960 177 00013
APE : 9609Z

CHAMBRE
DE
COMPTES
PROVENCE
C.A. 2019
Dépôt
SIGNATURE
2021/1024

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT SOUMISE À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 DÉCEMBRE 2019.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter de la manière suivante le bénéfice de l'exercice du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 s'élevant à : 1.897,45 €

Réserve légale :

- A concurrence de : 200,00 €,
Celle-ci se trouvant intégralement dotée,

Report à nouveau débiteur :

- A concurrence de : 67,38 €,
Celui-ci passant de (67,38 €) à zéro,

Report à nouveau créateur :

- Le solde, soit : 1.630,07 €, ?
Celui-ci passant de zéro à 1.630,07 €.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge les dépenses non déductibles du résultat fiscal suivantes : Amendes pour 315 € et Impôt sur les sociétés pour 378 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le Président
Lysiane HUON

CERTIFIE CONFORME

A L'ORIGINAL

SAS A.I.D.E.S 83
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2.000,00 euros
Siège social : 376 Chemin du Cros
Quartier Peybert
83720 TRANS EN PROVENCE
R.C.S. DRAGUIGNAN 820 960 177

**TEXTES DES RESOLUTIONS SOUMISES A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 DECEMBRE 2019**

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 30 juin 2019 s'élevant à **1.897,45 euros** de la manière suivante :

REPORT A NOUVEAU	1.897,45 €
------------------	------------

Après cette affectation du résultat et réaffectation des réserves non distribuables, la situation des capitaux propres sera la suivante :

CAPITAL	2.000,00 €
RESERVE LEGALE	200,00 €
REPORT A NOUVEAU	1.630,07 €
CAPITAUX PROPRES	3.830,07 €

RAPPEL DES DISTRIBUTIONS ANTÉRIEURES (Art 243 Bis du CGI)

Dans le cadre des dispositions de l'article 243 bis CGI, il n'y a pas eu de distributions de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

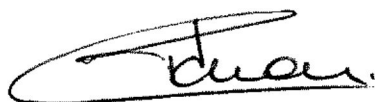
L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion établi par la présidence sur les opérations de l'exercice clos le 30 juin 2019, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir, le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle constate, conformément aux dispositions de l'Article 223 quarter et 223 quinquies du Code Général des Impôts, les comptes de l'exercice ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'Article 39-4 du même code, à savoir :

AMENDES ET PENALITES :	315,00 €
------------------------	----------

En conséquence, elle donne à la présidence quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 30 juin 2019.

Madame HUON Lysiane
Présidente et associée



Monsieur HUON Michel
Associé

